31e prix, J. Bayart, p ; 32e, Ch. Duflot ppp ; 33e, G. Joye, ppp ; 34e, Demotte, p ; 35e, Isebaert, pp ; 36e, Beauvais, p ; 37e, Beauvais, p ; 38e, Louis Dédes, pp ; 39e, Watteau, pp ; 40e, Lamorant, p ; 41e, H. Parent, p ; 42e, Carbon, pp ; 43e, Chondet; 44e, Delmotte, ppp; 45e. P. Messez, p.

46e prix, Desrousseaux, pp; 47e. Leman, p; 48e, Innion; 49e. Morel, p; 50e, Bayart; 51e, Vinq; 52e, D'Hal, p; 53e, Cocheteux, p; 54e, Duhem, p; 55e, Smet; 56e, Legrand; 57e, Caron; 58e, Plançon; vitesse du 1er pigeon 1127e6; vitesse du dernier pigeon 1088.

Jeudi 10 mai (jour de l'Ascension) concours sur Saint-Just. 100 fr. de prix d'honneur, à la Société les *Trois Macottes*, chez Achille Lepers, rue Wagram, au Cul de Four.

— Dimanche 13 mai, concours sur Clermont. 100fr. de prix d'honneur, à la société *l'Eclair Ailé*, chez Denis Desfontaines, 127, rue de Tourcoing.

A chaque concours, mise 1 fr. 50. Poules facultatives. 1, 2, 3. 5 fr. L'inscription des pigeons la veille de 4 à 6 h. 1|2 du soir.

Chronique colombophile.— Jeudi 10 mars 1888, jour de l'Ascension, 2e concours par huit zones, de l'*Union Fédérale Colombophile* sur St-Just, 100fr. de prix d'honneur, organisé par la société *Les 3 Macottes*, établie chez le sieur Achille Lepers rue Wagram, (au Cul-de-Four. Mise par pigeon 1 fr. 50. Poules facultatives 1, 2, 3 et 5 fr. L'inscription des pigeons: la veille, de 4 à 6 h. 1|2 du soir.

— La société colombophile l'*Etoile du Nord* établi chez le sieur Emile Maton, rue Blanchemaille, informe les amateurs qu'elle fera son concours d'Albert le mercredi 9 mai, au lieu de jeudi, mise en panier la veille à l'heure habituelle.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Lundi matin ont eu lieu, en l'église Notre-Dame, les funérailles de M. Henri Montagne, l'un des derniers volontaires de Tourcoing qui allèrent à Paris combattre l'insurrection en juin 1848.

« Dans la journée du dimanche 25, dit M. Roussel-Defontaine, dans l'*Histoire de Tourcoing*, vingt-deux volontaires de Tourcoing, sous la conduite du capitaine Derveaux-Vanheren, se rendent vers le soir à la station du chemin de fer. Un étendard portant le nom de Tourcoing apparaît dans leurs rangs... »

Cet étendard a été déployé hier au-dessus du cercueil de M. Henri Montagne : il était escorté par quelques jeunes gens du bataillon scolaire.

La police a arrêté, l'avant-dernière nuit, Delannoy Maurice âgé de 35 ans, né à Tourcoing, tisserand, pour bris de clôture et ivresse.

Une plainte a été déposée à la police par M. Helonguez, cabaretier, rue Martine, contre un pompier de Tourcoing qui lui a donné une poussée à la suite de laquelle Helonguez a eu deux côtes fracturées.

Les élections municipales... de Mouscron ont amené entre deux ouvriers menuisiers Frédéric Vandevenne et Henri Claeys une querelle qui dégénéra bientôt en rixe.

Claeys a reçu de son camarade un coup de ciseau à froid qui lui a fait une blessure au sommet de la tête. Suivant la constatation médicale, Claeys sera incapable de travailler pendant 10 à 12 jours.

Extradés. — La gendarmerie de Tourcoing a remis aux autorités belges les nommés : Marie Scharfenstein, née à Camerfn (Allemagne) prévenue de vol; Edouard Vesterlinck, né à Gand, 32 ans, journalier, prevenu de vol. Ils sont réclamés tous les deux par le parquet de Termonde.

André-Léonard Harteman, né à Paris, 26 ans, voyageur de commerce, prévenu de détournements, reclamé par le parquet de Bruxelles; David Vivile, né à Renaix, 19 ans, tisserand, arrêté pour tentative de meurtre, à la requête du parquet d'Audenarde.

LILLE

Le général Boulanger à Lille et dans le Nord. — Ainsi que nous l'avons annoncé, il y a quelques jours, c'est samedi prochain *12 mai* que M. le général Boulanger doit venir à Lille pour assister à un banquet que ses partisans veulent lui offrir.

Le nouveau député doit profiter de l'occasion pour visiter les principales villes du département.

Voici, en effet, l'itinéraire projeté :

Vendredi matin, M. le général Boulanger partira de Paris à Dunkerque, où il arrivera à 1 h. 25, il sera reçu à la gare par les membres du Comité boulangiste dunkerquois. Le soir, un dîner de 50 couverts sera donné en son honneur à l'*Hôtel du Chapeau-Rouge*.

Samedi matin, le général se rendra de Dunkerque à Douai en passant par Béthune.

A Douai, il assistera à un grand dîner qui lui sera offert à l'*Hôtel de l'Europe*.

Dans l'après-midi, il montera dans le train express qui arrive à Lille à 5 h. 25.

Le général descendra au *Grand-Hôtel*, rue de la Gare. Il sera accompagné de MM. Laguerre et Le Hérissé.

Le banquet que les amis du général ont organisé par souscription pour le soir aurait lieu à *huit heures précises*, dans la salle de l'*Alcazar*.

En parle jusqu'à présent de six cents couverts; mais il peut parfaitement se faire que le chiffre soit dépassé.

Dimanche, M. le général Boulanger ira probablement à Valenciennes et à Anzin.

En tout cas, il rentrera à Paris dans la journée de mardi, à cause de la reprise des travaux du Parlement.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. l'abbé Deman, aumônier à Loos, est nommé aumônier à Dankerque.

M. l'abbé Beancamp, vicaire de Méteren, est nommé curé à Broxeele.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

C'est à mon insu que mon nom a été porté sur une liste de candidats.

Je vous prie de faire savoir, par la voie de votre journal, que je décline toute candidature et proteste contre l'abus qui a été fait de mon nom.

Agréez, monsieur le directeur, mes sincères salutations.

J.-B. MEILLASSOUX.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 7 mai.

Présidence de M. le conseiller LEPOT. — Ministère public : M. BLONDEL, avocat général.

1re affaire. — **Vol qualifié à Douchy**

Les accusés s'appellent Hector Denimal, né le 28 septembre 1870, à Emerchicourt, et Charles-Henri Monsergent, dit Joly, né à Saulzoir, le 14 janvier 1868. Ce sont deux marchands de chaussons de Douchy.

Voici comment les faits sont exposés par l'accusation :

Dans la nuit du 28 au 29 février de cette année, une vache fut volée à Douchy, au préjudice de M. Rue-Rombaut, cultivateur.

Les voleurs se sont introduits dans le jardin, clos en partie d'un mur de deux mètres de hauteur et en partie d'un lattis en bois de 1 m. 50 de haut. Ils sont ensuite entrés dans la cour séparée du jardin par un lattis, dans lequel se trouve une porte fermée du côté de la cour, par une chaîne et un crochet. Les malfaiteurs sont montés sur la porte et, allongeant le bras, ont décroché la chaîne.

Une fois dans la cour, ils se sont dirigés vers l'étable qui n'était point fermée à clef et y ont pris la vache. Ils ont enfin, pour se retirer, suivi le même chemin. Aussi, pouvait-on suivre le lendemain leurs traces dans le jardin. Elles se continuaient même à travers champs, pendant trois kilomètres.

D'après ces empreintes, les voleurs devaient être deux. Or, on a appris que la vache avait été conduite à Heuzies, en Belgique, et vendue par Denimal et Monsergent.

M. Rue-Rambaut, se rendit, en effet, à Heuzies où il sut qu'une vache avait été achetés pour 145 fr., par deux bouchers, les frères Constant. Il se la fit représenter, reconnut que c'était bien la sienne et obtint des autorités belges qu'elle lui fut rendue.

Denimal et Monsergent furent arrêtés le 5 mars.

Ils sont condamnés, l'un, Denimal, à cinq ans de travaux et à la rélégation et Monsergent à la même peine.

Défenseurs : Mes Dubuisson et Vancauwenberghe.

2e affaire. — **Vols dans les églises et incendie aux environs de Maubeuge**

Deux individus sont assis sur le banc des accusés. Ce sont Eugene-Modeste Despagne, 16 ans, et Ghislain-Joseph Verlée, 18 ans, l'un et l'autre journalier à Maubeuge, prévenus de vols dans les églises et incendie aux environs de Maubeuge.

Mais deux autres accusés existent dans cette affaire. Ils s'appellent Adelin Burlet, âgé de 21 ans, et Louis-Auguste-Henri Batardy, âgé de 21 ans. Ceux-ci sont détenus en Belgique, leur nation, et ne seront, par conséquent, jugé en France qu'ultérieurement et par contumace.

Des renseignements recueillis, il résulte que Batardy et Burlet sont des repris de justice dangereux. Verlée et Despargne ne travaillent guère et leur conduite habituelle est mauvaise.

Despagne est condamné à la correction jusqu'à 20 ans accomplis, et Verlée à 4 ans de prison.

3e affaire. — **Affaire de mœurs.**

L'accusé Henri-Joachim Bombart, manouvrier à Fourmies, est âgé de 51 ans. Il est né à Clairfontaine (Aisne), le 24 novembre 1836.

Bombart est condamné à cinq ans de travaux forcés.

Défenseur : Me Henri.

Audience du mardi 8 mai

1re affaire. — **Infanticide au Quesnoy**

L'accusée Jeanne-Joséphine Audin, couturière, est âgée de 19 ans, étant née au Quesnoy, le 15 avril 1869. Elle n'a jamais été condamnée et les renseignements recueillis sur elle sont favorables.

Elle habite Le Quesnoy avec ses parents et fréquenta, malgré l'étroite surveillance dont elle était l'objet de leur part, un militaire qu'elle avait souvent rencontré chez une voisine. Elle s'aperçut bientôt de sa position, mais réussit à la cacher à sa famille, en continuant jusqu'au dernier moment, à se livrer aux travaux *les plus rudes du ménage*. Elle ne fit aucun préparatif pour recevoir son enfant qui vint au monde le 7 avril dernier, vers minuit.

Craignant que les cris du petit être ne fussent entendus de ses sœurs qui dormaient auprès d'elle, elle se coucha sur lui et l'étouffa. Elle resta ainsi pendant une demi-heure, puis se leva, enveloppa son enfant dans un tablier et alla le cacher sous un tas de paille, dans le grenier de la maison qu'elle habite. Elle revint ensuite dans sa chambre et se remit au lit, jusqu'à l'heure habituelle de son lever. Le lendemain, elle vaqua, comme de coutume, à sa besogne.

Sa pâleur et l'altération de ses traits furent, toutefois, remarquées. Elle déclara qu'elle souffrait d'un violent mal de dents. Les parents qui ne soupçonnaient pas sa conduite, la crurent ; mais les voisins ne furent pas dupes de cette excuse. Une dénonciation anonyme fut adressée à la justice.

A la suite d'une première enquête faite par la gendarmerie, Jeanne Audin, voyant son crime découvert, alla chercher dans son grenier, sous la paille où il était depuis huit jours, le cadavre qu'elle cacha dans la cheminée murée d'une chambre inhabitée, en le faisant passer par une ouverture destinée à recevoir le tuyau d'un poêle.

L'accusée, après s'être d'abord renfermée dans ses dénégations, a fini par passer aux aveux.

Jeanne Audin est acquittée.

Défenseur, Me Duhem.

2e affaire

Coups suivis de mort, à Tourcoing

L'accusé

L'accusé Félix-Joseph Leclercq, rattacheur à Roubaix, est né à Tourcoing, le 25 juillet 1852. Il a donc 35 ans.

Il est très mal noté. Depuis 1882, il a subi cinq condamnations pour vagabondage, filoutérie et coups. Les renseignements recueillis sur sa conduite et sa moralité, sont déplorables. Il a abandonné sa femme et ses quatre enfants. C'est, d'après le dossier, un mauvais sujet, ne travaillant pas régulièrement et s'adonnant à la boisson.

EXPOSÉ DES FAITS

L'accusation les expose de la manière suivante :

Le lundi 23 janvier au matin, Leclercq venait annoncer au garde-champêtre de Tourcoing que Dutailleur était, pendant la nuit, décédé subitement. Le docteur Dron qui est à constater le décès le 24 janvier, n'aperçut rien de suspect et délivra le permis d'inhumation.

Des rumeurs circulaient, cependant, dans le quartier et attribuaient à un crime cette mort étrange et subite. L'attitude de la veuve Dutailleur et de Leclercq était bien faite, du reste, pour les confirmer. Dès le lendemain du décès, Leclercq vendait les outils de Dutailleur et en touchait le prix. Il passait les deux jours qui précédèrent l'enterrement, à rire et boire avec la femme Dutailleur, au grand scandale des voisins. Tous deux quittaient enfin Tourcoing et s'en allaient habiter Roubaix.

Le 5 février, une lettre anonyme dénonçait au parquet les bruits qui couraient sur les causes de la mort de Dutailleur. Une enquête fut aussitôt ouverte et voici ce que l'instruction révéla :

Les époux Dutailleur habitaient à Tourcoing, rue du Clinquet, une petite maison à étage.

Le mari était ouvrier débouleur. La femme élevait sa fille agée de 6 ans, et vaquait aux soins du ménage. L'accusé Leclercq prenait ses repas et logeait dans la maison. Il couchait dans la même chambre que les époux Dutailleur et passait pour avoir, avec la femme de son logeur, une intimité coupable.

Le dimanche 22 janvier dernier, vers dix heures et demie du soir, Gustave Dutailleur rentra chez lui, en état d'ivresse, prit une tasse de café et vers onze heures, monta dans sa chambre, pour se coucher. En entrant dans la chambre, il adressa à sa femme de vifs reproches sur sa conduite.

Leclercq, attiré par le bruit de la discussion, arriva, prit fait et cause pour la femme, saisit violemment le mari qui, étant ivre, ne pouvait opposer aucune résistance et le renversa près du lit. Dutailleur parvint à se relever; mais il fut immédiatement repoussé de nouveau. Une courte lutte s'engagea, dans laquelle Leclercq fut mordu au mollet droit et au petit doigt de la main gauche, en essayant de renverser la victime.

Etendu sur le sol, Dutailleur fut maintenu dans cette position, par l'accusé qui lui pressa le cou, de la main droite et l'estomac de la main gauche, pendant plusieurs minutes, jusqu'à ce qu'il ne donnât plus signe de vie. Leclercq lui serrait en même temps les jambes avec les siennes, pour l'empêcher de porter des coups de pied. Bientôt Dutailleur poussa un dernier râlement et demeura immobile. Il avait succombé et son agresseur se releva en disant à la femme Leclercq : « Il est bien mort. »

La femme et l'accusé passèrent la nuit dans la maison, laissant le cadavre sur le plancher, sans prendre aucun souci de ce corps privé désormais de vie.

L'autopsie faite quinze jours après l'inhumation, n'a pas permis de retrouver des traces directes de la strangulation, pas plus, du reste, qu'elle n'a fait découvrir d'explication naturelle du décès. Mais les faits, relevés par l'information, ne pouvaient laisser douter que la mort ne fût due aux violences exercées par Leclercq sur sa victime.

Des voisins, les époux Florin et leur fils, dont le logement n'est séparé que par une mince cloison de la chambre qu'occupaient les époux Dutailleur et Leclercq, déclarent avoir entendu le mari rentrant insulter sa femme, puis le bruit d'une lutte, la chute d'un corps sur le plancher et un gémissement sourd, pareil à celui d'une personne qu'on étouffe.

Le jour de l'enterrement, la petite Dutailleur est allé passer une partie de la journée chez les époux Florin et a raconté que Leclercq avait pris son père par le cou et l'avait jeté sous le lit. Elle précisa de nouveau ces faits, le lendemain, chez la femme Moermann, en présence de l'accusé.

La veuve Dutailleur interrogée reconnut que son mari avait été tué par Leclercq. Celui-ci après avoir prétendu qu'il était absent au moment de la mort de Dutailleur, a fini par faire des aveux. Son récit, corroboré par celui de la femme de la victime et par les déclarations des voisins, permet de reconstituer la scène du crime.

Quant à la veuve Dutailleur, aucune preuve de complicité n'ayant été recueillie à sa charge, elle a été l'objet d'une ordonnance de non-lieu.

Défenseur, Me Ribeire.

GRAND DANOIS ET DOGUE D'ULM

L'exposition canine qui obtient, en ce moment, un si legitime succès, donne un intérêt tout particulier d'actualité aux lignes suivantes, extraites d'une brochure sur les chiens de grande race, par *Schady*:

A tout seigneur, tout honneur : le *grand-danois* est pour moi le roi des chiens; géant de la race canine, il joint à une grande force une réelle élégance de formes, une intelligence remarquable, un attachement extraordinaire à son maître : aimable et enjoué avec ceux qui le soignent, c'est un terrible compagnon de nuit, et, pour défendre celui qu'il aime, il ne connaît pas le danger.

Voici comment le décrit le *Boock of the dog, by Vero Shaw, Galpin and Co*.

« Taille haute, élégante, tête assez longue ; nez » d'une longueur moyenne, non pointu, grand, » noir, chair ou tacheté. — Mâchoire supérieure » avançant légèrement. — Babines un peu pen» dantes. — Oreilles pointues, haut placées. — » Yeux brun clair; regard franc et perçant. — » Cou long et fort, sans fanon. — Poitrine large » et profonde. — Dos long et droit. — Doigts » rapprochés ; ongles longs et forts. — Cuisse » musclée. Jarrets presque aussi bas que chez le » lévrier (1). — Queue atteignant à peine les jar» rets. — Robe rase et lisse, de couleur noir bril» lant, fauve ou bleue, sans tâche si c'est pos» sible. »

« Le *grand-danois* est le plus grand de tous les chiens : sa hauteur au garrot doit toujours atteindre soixante-quinze centimètres, pour que l'on puisse dire l'animal de belle venue.

» Mais beaucoup dépassent cette taille ; j'en connais actuellement à Paris de superbes types : l'un mesure 0,82 cent., un autre a 0,86 cent. et plusieurs arrivant à plus de 0,80 cent.

» Aux dernières expositions qui eurent lieu en Angleterre, on remorquait un danois de 0,90 c., superbe « Cid Campeador (2) » dont la tête est au niveau de celle d'un homme assis.

Enfin, le fameux « César (3) », lauréat de tous les concours de son temps, donnait sous la toise 0,95 cent. C'était un géant; mais pourquoi les chiens n'auraient-ils pas les leurs ? On a bien vu des hommes de sept pieds.

» Un vieux médecin, revenant de la campagne fort avant dans la nuit, se vit entourer soudain par quatre individus, qui se jetèrent sur lui pour le dévaliser... Mais à quelques pas en avant bondissait un superbe dogue danois : à la vue du danger que court son maître, le fidèle animal s'élance sur les agresseurs, qu'il disperse : puis, terrassant d'un furieux élan l'un d'eux, moins prompt à s'éclipser, il lui plante ses terribles crocs dans la gorge.

» Voyant le péril que court l'homme, le médecin se précipite, afin d'empêcher le molosse de donner un second coup de gueule : il est trop tard... l'imprudent vient d'expirer.

» Un voleur mal avisé, s'étant introduit dans le parc d'un de mes amis, se trouva nez à nez avec un énorme danois... Tête de l'intrus!

» Attirés par les aboiements du chien, les domestiques accoururent, et trouvèrent l'indiscret visiteur évanoui, mais debout, car le danois, lui ayant jeté les pattes sur les épaules, le collait irrésistiblement contre le mur ; sans le mordre, il se contentait d'appeler, prouvant ainsi son intelligence et sa vigueur. »

Les auteurs qui se sont occupés des races canines, ne sont pas bien d'accord sur l'origine de ces grands chiens.

Les uns croient que le grand danois et le dogue d'Ulm ont été obtenus de croisements de grands lévriers avec le mastiff ou dogue anglais.

D'autres prétendent que c'est une race très ancienne et perfectionnée par de nombreuses sélections.

Les anglais n'admettent qu'une classe, le grand danois, dont Schady nous donne plus haut la description.

Les allemands, au contraire, font une distinction entre le grand danois qu'ils qualifient de race bâtarde, et le dogue d'Ulm auquel ils donnent la préférence.

Le dogue d'Ulm d'après eux, est plus étoffé, avec la tête bien plus forte, mais le cou doit être net, sans fanon.

Cependant, les dogues exposés par nos voisins d'outre-Rhin, à Paris surtout à Bruxelles, où l'on en voit chaque année, une magnifique collection, ontrarement les proportions données comme type dans les ouvrages spéciaux allemands.

En tout cas, les visiteurs de l'Exposition canine, ont eu le loisir d'admirer l'un des plus beaux dogues connus.

César, à M. Reinhart, du Hâvre, a été élevé par M. C. Burger à Leonberg. Ce superbe animal, à l'âge de 10 mois, a obtenu à Londres une mention très honorable et a été acheté par un suisse, la jolie somme de 4.000 marks. (5.000 fr.)

Exposé à Paris en 1886, on lui a décerné un prix d'honneur, créé spécialement pour lui.

C'est donc un spécimen obtenu en Allemagne, et cependant primé par les Anglais.

— Il n'est donc pas étonnant que le 1er prix lui ait été décerné ici, et qu'il ait obtenu le prix d'honneur qui était affecté au plus beau chien de classes 37, 38, 39, 40, 41.

Les seuls descendants de César étaient tous exposés à Roubaix et l'ensemble présentait un coup d'œil remarquable.

Les trois prix à décerner aux chiennes de la classe 40, ont été adjugés

le 1er à Lionne II, par César hors Lionne I
le 2e à Vénus, id. id.
le 3e à Lionne I, la mère des deux chiennes citées ci-dessus.

César n'a pas démérité, disait l'honorable M. Mégnin, le juge spécial des classes de chiens de garde et de défense, et nous constatons une fois de plus que nos concitoyens savent faire ce qu'il faut pour obtenir le succès.

***

Par suite d'une erreur d'impression les noms inscrits au catalogue aux grands danois doivent être rectifiés comme suit :

196. — *César*, à M. Reinhart du Hâvre.
197. — *Lionne I*, à M. A. Cordonnier à Roubaix.
198. — *Lionne II*, » »
199. — *Leda*, » »
200. — *Junon*, » »
201. — *Vénus*, élevé par M. A. Cordonnier et appartenant à M. Hauser du Hâvre.

(1) Signe certain de vitesse.

(2) Cid Campeador sera très probablement exposé à Paris cette année.

(3) Primé à Paris en 1874. (Exposition internationale).

NORD

Thiennes. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Prevot, curé de Thiennes, décédé le 2 mai.

Né à Dunkerque le 27 août 1808, il avait été ordonné prêtre et nommé vicaire à Gravelines (28 mai 1831), puis à Bourbourg (1er avril 1834); curé de St-Pierre-Brouck (18 janvier 1841) et de Thiennes (10 juin 1856).

PAS-DE-CALAIS

Nécrologie. — M. le baron de Sède, ancien directeur du *Courrier du Pas-de-Calais*, à Arras, est mort dimanche soir dans son domaine de Licoux (Haute-Garonne).

BELGIQUE

Mouscron. — *Toujours la maraude!* — Décidément la volaille de Mouscron et de ses environs est mise à contribution par les voleurs. Hier, ils se sont introduit, dans le poulailler de M. Danel Dupont et y ont enlevé 48 poules anglaises et 2 coqs. Les voleurs qui ont fait ce coup sont très au courant de la maison car pour arriver jusqu'au poulailler ils ont dû traverser la maison.

Chambre des représentants. — La Chambre a consacré sa séance de lundi au projet de loi modifiant la législation sur les tabacs. M. Mœfs a développé un amendement tendant à relever le droit d'accise au profit de l'importation étrangère.

MM. Berten, Woeste et De Smet-de Naeyer ont combattu cet amendement.

Au début de la séance M. Beernaertia déposé un projet de loi ouvrant un crédit de 600,000 francs destinés aux producteurs belges qui participeront à l'Exposition de Paris.

Les grèves. — *Angleur.* — Il y a encore bruit de grève à la houillière des Agnesses. Jeudi, il y a eu un meeting. Le citoyen Dumoulin y a parlé, préconisant une forte organisation du Parti ouvrier pour résister aux « exploiteurs des travailleurs. »

A la suite de ce meeting, les traits n'ont pas été complets.

Certains meneurs, peu satisfaits de l'augmentation de salaire, plus apparente, paraît-il, que réelle, en ont fait l'observation. D'autres ouvriers n'ont pas reçu d'augmentation, ce qui les a mécontentés également.

La direction ayant congédié les plus tapageurs, au nombre d'environ 25, ceux-ci ont jeté dans le bureau leurs livrets qu'on leur remettait. Il y a eu un moment de tumulte et la police a dû intervenir.

Le trait du soir était incomplet. La gendarmerie et la police se trouvaient sur les lieux.

Demain, on ne travaille pas. A six heures du soir, il y aura meeting en la salle *Ruette*. Plusieurs orateurs y prendront la parole, notamment M. Blanvalet.

Il est à craindre que les mineurs ne descendent pas demain. Les effets du meeting peuvent également se faire sentir et les ouvriers congédiés pourraient s'interposer et empêcher les mineurs, disposés au travail, de descendre.

Flémalle-Grande. — Depuis deux jours les ouvriers de la houillère Baldaz, à Flémalle-Grande (Souxhon), sont en grève. Sur 157 ouvriers, 27 seulement se sont présentés pour travailler.

La gendarmerie de Ruy-Mons se trouve sur les lieux pour la descente et la remonte des trails.

Les mineurs de Baldaz réclament une augmentation de salaire.

On craint que les autres charbonnages, bien qu'ils aient accordé une augmentation de salaire, se mettent en grève.

La police est sur pied jour et nuit pour surveiller les meneurs et réprimer toute tentative de désordre.

Heyst-sur-Mer. — *Une belle situation sanitaire.* — Si l'air pur de la mer a le don de guérir et de vivifier les constitutions débiles, il a aussi celui de conserver aux populations cotières une santé florissante; aussi, aux bords de la mer les cas de longévité ne sont pas rares.

Depuis le premier janvier, Heyst n'a eu à enregistrer qu'un seul décès de personne d'âge mûr et la mort de quelques enfants en bas âge; quarante-sept naissances ont été notifiées à l'état-civil.

C'est là une situation que beaucoup de villes envieront et qui ne peut que consolider la bonne réputation dont jouit la petite plage de Heyst.

Une atrocité à Bruxelles. — Samedi, une femme de Bruxelles avait fait admettre à l'hopital son enfant âgé de trois ans qu'elle avait repris, la veille de chez sa nourrice.

Lorsque les médecins visitèrent l'enfant, ils constatèrent qu'il était couvert de taches bleues et d'ecchymoses sur tout le corps.

De plus le pauvre bébé était atteint d'une fracture complète de l'avant-bras droit. Sa figure ne ressemblait plus à une face humaine.

Une descente fut faite et l'instruction apprit que le monstre n'était autre que le mari de la victime.

La Louvière. — Vendredi, vers 4 heures du soir, aux Verreries centrales à La Louvière, un souffleur, nommé Visse, est tombé dans une cuve de verre en ébulition, et est mort dans une agonie terrible.

La libération conditionnelle des condamnés proposée par M. Lejeune, l'honorable ministre de la justice, a subi l'épreuve de l'examen en sections. Le rapport de M. Thonissen, au nom de la section centrale rend compte de l'opinion des membres de la Chambre. Toutes les sections ont voté l'adoption du projet.

Caisse d'épargne de Tourcoing

Séances des 6 et 7 mai 1888

DESIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS NOMBRE	VERSEMENTS REMBOURSÉS NOMBRE	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURSEM NOMBRE	REMBOURSEM SOMMES
Toucoing.	dimanche.	69	12	13.177 »	58	17 643 20
	lundi.....	17	0	2 615 »	11	3.533 74
Blanc-Seru.....		6	3	3.015 »	1	. 303 .
Halluin		4	3	3 500 »	2	2 329 63
Linselles.....		2	0	..150 »	0	.....
Roncq.....		3	0	..800 »	3	3.890 71
Bondues.....		1	0	..15 »	3	..460 60
Bousbecques		0	0	..... »	0	.....
Neuville.....		0	0	..... »	2	..401 80
Mouveaux.....		5	4	1.307 »	0	» »
Totaux.....		107	22	24 579 ..	82	25.559 68

Administrateurs du mois de mai 1888 : A Tourcoing, MM. G. Desurmont, G. Derveaux, J. Desurmont, G. Lefebvre. — Au Blanc-Seau, M. L. Gruque. — A Halluin, M. Wattel-Coy. — A Linselles, M. J. Demarcq. — A Roncq, M. Ch. Couvreur. — A Bondues, M. F. Desbonnets. — A Bousbecque, M. L. Vandeberique. — A Neuville, M. H. Cau. — A Mouveaux, M. L. Lefebvre.

Ordre de service de la Caisse-Mère

HEURES des séances	HEURES des versements	HEURES des remboursem.
Dimanche de 9 h. 1|2 à midi	de 9 h. 1|2 à 11 h.	à partir de 11 h. 1|4
Lundi de 5 h. à 6 h. 1|2	de 5 h. à 5 h 3|4	à partir de 6 heures

Les demandes de remboursements et le règlement des livrets se font pendant toute la durée des séances.

Bureaux à la Mairie, porte à droite du perron de l'Hôtel de Ville. *Le Caissier*, A. PAILLARD

AVIS. — La Caisse est fermée le dimanche et le lundi de la Pentecôte.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 7 mai.* — Alphonse Symoens, rue de France, cour Voreux, 108. — Valérie Peelman, sentier du Beau-Chêne, ruelle Prémaux, 13. — Hermance Pottiau, rue Archimède 45. — Marthe Wimon, rue de la Fosse-aux-Chênes, 9. — Marie Viaene, rue de Flandre, 30. — Emile Carnoy, rue Saint-Laurent, 25. — Alphonse Espinous, rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — Gaston Debeul, Hôtel-Dieu. — Emile Debruyne, rue Pierre-de-Roubaix, 92. — *Mariages.* — Charles Vanhove, 20 ans, tisserand, rue Cadeau, 21, et Mathilde Vandenabeele, 22 ans, peigneuse, rue Solférino. — Arthur Breuyneel, 25 ans, serrurier, rue des Longues-Haies, 58, et Elise Ducoing, 20 ans, cuisinière, rue des Longues-Haies, 58. — Jules Vandeborre, 34 ans, boulevard de Beaurepaire, 158, et Mathilde Lekens, 20 ans, rue Labruyère, 91. — Emile Dumortier, 26 ans, rue de la Chaussée, 23, et Palmyre Lecomte, 24 ans, rue de la Perche, 60. — Charles Declercq, 21 ans, journalier, rue Milton, et Marie Brocquet, 20 ans, soigneuse, rue Milton. — Alphonse Leman, 31 ans, sellier, rue Stéphenson, 32, et Sophie Lehoucq, 29 ans, dévideuse, rue de la Lys, 24. — *Déclarations de décès du 7 mai.* — Etienne Lingache, 5 ans 6 mois, rue Marceau, maisons Duforest. — Jules Veysière, 8 mois, rue de Lannoy, cour Boyaval, 2. — Frédéric Desutter, 2 ans, rue des Vélocipèdes, cour Defives, 8 — Elise Favorel, 34 ans, rue Saint-Joseph, 18. — Henri Lamarque, 44 ans, rue de Lannoy, 149. — Léocadie Mahu, 66 ans, rue Decrème, 7. — Eugène Jassens, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or, 15.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 30 avril au 6 mai.* — Arthur Deprez, rue Vauban. — Eléonore Mercier, rue Léon Gambetta. — Edouard Schaeck, rue de Cheveuil. — Roxanne Pieuvet, rue Amiral Courbet. — Albert Desobry, rue de Maubeuge. — *Publications de mariages.* — Cyrille Verrier, 23 ans, tanneur, à Wasquehal, et Octavie Thibaut, 30 ans, journalière, à Croix. — *Déclarations de décès du 30 avril au 6 mai.* — Adolphe Degeyter, 10 mois, rue de la Makellerie. — Marguerite Haeschrouck 10 mois, Grande-Rue — David Honorez 1 an 3 mois, Verte Rue. — John Bosker, 74 ans, rue du Progrès. — Louis Vercruysse, 2 ans, Grande-Rue.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 29 avril au 6 mai.* — Elise Vlaeminck, Sapin-Vert. — Albert Lepoutre, Place. — Cyrille Moulin, Crétinier. — Léon Vanwambeke, Crétinier. — Casimir Smits, Sapin-Vert. — Richard Verchelde, Place. — Isidore Gonton, Vieille-Place. — Amandine Derin, Sapin-Vert. — Marie Leblanc, Touquet. — Clémence Lampe, Beck. — Hermance Lebrun, Gaulier. — Hippolyte Leman, Bailleriez. — Clément Lemaire, Bas-Chemin. — Georges Vanmeenen, Houzarde. — Louis Delbarre, St-Liévin. — Marie Reynaert, Hautes-Voies. — *Publications de mariages.* — Entre : J.-B. Meuris, 27 ans, peigneur, et Zoé Rys, 26 ans, tisserande. — Adolphe Hennion, cultivateur, et Célinie Esprit, tisserande. — *Mariages.* — Elie Debusquère, 31 ans, journalier, et Maria Labarre, 27 ans, tisserande. — Achille Vandenbroucke, 23 ans, marchand de lin, et Leonie Hardin, 23 ans, ménagère — J.-B. Rousselle, 28 ans, employé de commerce, et Irma Heuneckin, 23 ans, sans profession. — Théophile Dubus, 27 ans, tisserand, et Sidonie Vrau, 31 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 27 avril au 6 mai.* — Pierre Deffrennes, 16 jours, Vieille Place — Angèle Debruyne, 1 an 9 mois, Gauquier. — Jeanne Mazure, 5 mois, rue d'Audenarde. — Virginie Triboulet, 4 ans 1 mois, rue du Moulin. — Adolphe Brienne 55 ans 3 mois, garçon boulanger, Sainte-Marguerite. — François Briffaut, 2 ans 8 mois, apprêteur, Place. — J.-B. Delecroix, 72 ans 1 mois, tisserand, Vieille-Place. — Emilien Fourlinnie, 65 ans 2 mois, cabaretier, Place — Jeanne Favorelle, 1 an, Vieille-Place. — Cyprien Debiaton 10 mois, Sartel.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 6 mai.* — Clémence Loridan, rue du Tilleul. — Julia Delabassée, rue de Gand. — Marie Dernoncourt, aux Phalempins. — Ferdinand Buron, rue de Menin. — *Du 7.* — Jean Pourceile, rue des Carliers. — Jules Detournay, rue de la Cloche. — Blanche Levillain, rue du Tilleul — Julia Perez, rue du Dragon. — Pierre Benoit, rue du Chêne-Houpline. — Désiré Debusschere, à l'Epinette. — Achille Naessens, aux Orions. — François Debruyne, rue du Triangle. — Désiré Leclercq, rue Auber. — *Mariage.* — Camille Lefebvre, 36 ans, laveur, et Amélie Detrain, 22 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès du 7 mai.* — Nathalie Vanwassenhove, 74 ans 7 mois, sans profession, rue du Clocher. — *Du 7.* — Paul Dessauvages, 2 ans 2 mois 15 jours, rue Gô. — Julis Maes 63 ans, sans profession, rue de la Latte. — Louis Desplanques, 1 an 3 mois, aux Phalempins, — Gustave Mollet, 51 ans, employé, rue Wattinne. — Cecile Vanwynckt, 44 ans, sans profession, rue du Tilleul.

BONDUES. — *Déclaration de naissance du 29 avril au 5 mai.* — Marguerite Desquiens, au Mont.

LUINGNE — *Déclaration de décès du 1 mai.* — Marie Fontaine, 8 ans 4 mois.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CATOIRE-MAHU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Léocadie MAHU, décédée à Roubaix, le 6 mai 1888, dans sa soixante-neuvième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Convoi et Salut solennel, qui aura lieu le mercredi 9 mai, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Decrème, 7.

Les amis et connaissances de la famille LAMARQUE-PLANCHON qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Hen